

Lyon, le 8 septembre 2014

Madame la Rectrice de l'Académie de Lyon

Objet : questions CTA du 11 septembre 2014

Madame la Rectrice,

Nous souhaitons que soient présentées à ce comité technique académique les questions diverses suivantes.

Par souci d'urgence et compte tenu de la commission académique qui se tiendra mardi 9 septembre, demain sur le sujet, je vous soumetts les inquiétudes de l'UNSA Education sur la formation des stagiaires.

1 Si la formation professionnelle en alternance avec la responsabilité de classe est obligatoire pour les stagiaires du concours rénové il n'en est pas moins vrai que cette formation doit être adaptée pour les stagiaires remplissant déjà les conditions de diplôme ou qui en sont dispensés. Ceci est précisé dans la circulaire n°2014-080 du 17 juin 2014.

« IV-2-b Lauréats déjà titulaires d'un M2

Ils seront affectés à mi-temps en école ou en établissement en fonction de l'ORS du corps considéré et bénéficieront d'une formation adaptée à leurs besoins, en fonction des préconisations de la commission académique. »

Il semble que la formation proposée aux stagiaires PE du département de la Loire déjà titulaires d'un MASTER 2 ne prenne pas en compte cette spécificité, c'est du moins le sentiment perçu par les stagiaires lors de la réunion d'information qui leur a été proposée dernièrement.

Nous attendons que la commission académique qui se réunit demain mardi 9 septembre prenne en compte les attentes de ses collègues.

Pouvez-vous nous donner un point d'information très précis sur le contenu de cette formation lors du prochain CTA ?

Vous remerciant, je vous prie de recevoir, Madame la Rectrice, mes respectueuses salutations.

Olivia Choukroun
Pour la délégation UNSA éducation
06 21 80 65 74

UNSA Education
Rhône Alpes

26 rue Verlet Hanus
69003 LYON

Téléphone
04 72 13 08 20

Télécopie
04 72 68 75 88

Courrier électronique
rhone-alpes@unsa-education.org

Web :
www.unsa-education.org